

NATURE DE LA DÉPENSE (POSE INCLUSE)	MONTANT DE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LE LOGEMENT INDIVIDUEL	
	MÉNAGES AUX REVENUS DITS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
MATÉRIAUX D'ISOLATION THERMIQUE DES PAROIS VITRÉES	40 € / équipement	-
MATÉRIAUX D'ISOLATION THERMIQUE DES PAROIS OPAQUES	15 € par m2 pour l'isolation des murs en façade ou pignon par l'intérieur, des rampants de toiture et plafonds de combles aménagés ou aménageables	10 € par m2 pour l'isolation des murs en façade ou pignon par l'intérieur, des rampants de toiture et plafonds de combles aménagés ou aménageables
	50 € par m2 pour l'isolation des murs en façade ou pignon par l'extérieur, des toitures-terrasses	25 € par m2 pour l'isolation des murs en façade ou pignon par l'extérieur, des toitures-terrasses
ÉQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE OU DE FOURNITURE D'EAU CHAUDE SANITAIRE FONCTIONNANT AU BOIS OU AUTRES BIOMASSES OU À	4 000 € pour les chaudières à alimentation automatique fonctionnant au bois ou autres biomasses	-
	3 000 € pour les systèmes solaires combinés	
	3 000 € pour les chaudières à alimentation manuelle fonctionnant au bois ou autres biomasses	
	2 000 € pour les chauffe-eaux solaires individuels	

NATURE DE LA DÉPENSE (POSE INCLUSE)	MONTANT DE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LE LOGEMENT INDIVIDUEL	
	MÉNAGES AUX REVENUS DITS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
L'ÉNERGIE SOLAIRE THERMIQUE	1 500 € pour les poêles à granulés et cuisinières à granulés	
	1 000 € pour les poêles à bûches et cuisinières à bûches	
	1 000 € pour les équipements de chauffage ou de production d'eau chaude fonctionnant avec des capteurs solaires hybrides thermiques et électriques à circulation de liquide	
POMPES À CHALEUR, AUTRES QUE AIR / AIR	4 000 € pour les pompes à chaleur géothermiques	
	2 000 € pour les pompes à chaleur air / eau	-
	400 € pour les pompes à chaleur dédiées à la production d'eau chaude sanitaire	
ÉQUIPEMENTS DE RACCORDEMENT À UN RÉSEAU DE CHALEUR ET / OU DE FROID, ET DROITS ET FRAIS DE RACCORDEMENT	400 €	-

NATURE DE LA DÉPENSE (POSE INCLUSE)	MONTANT DE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LE LOGEMENT INDIVIDUEL	
	MÉNAGES AUX REVENUS DITS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
SYSTÈME DE CHARGE POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE	300 €	300 €
ÉQUIPEMENTS OU MATÉRIAUX DE PROTECTION DES PAROIS VITRÉES OU OPAQUES CONTRE LES RAYONNEMENTS SOLAIRES	15 € par m2	-
AUDIT ÉNERGÉTIQUE	300 €	-
DÉPOSE DE CUVE À FIOUL	400 €	-
ÉQUIPEMENTS DE VENTILATION MÉCANIQUE CONTRÔLÉE À DOUBLE FLUX	2000 €	-
BOUQUET DE TRAVAUX POUR UNE MAISON INDIVIDUELLE	150 € par m2 de surface habitable	-

NATURE DE LA DÉPENSE (POSE INCLUSE)	MONTANT DE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES PARTIES COMMUNES DES IMMEUBLES COLLECTIFS (« Q » REPRÉSENTE LA QUOTE-PART CORRESPONDANT AU LOGEMENT CONSIDÉRÉ)	
	MÉNAGES AUX REVENUS DITS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
MATÉRIAUX D'ISOLATION THERMIQUE DES PAROIS VITRÉES	-	-
MATÉRIAUX D'ISOLATION THERMIQUE DES PAROIS OPAQUES	15*q € par m2 pour l'isolation des murs en façade ou pignon par l'intérieur, des rampants de toiture et plafonds de combles aménagés ou aménageables	10*q € par m2 pour l'isolation des murs en façade ou pignon par l'intérieur, des rampants de toiture et plafonds de combles aménagés ou aménageables
	50*q € par m2 pour l'isolation des murs en façade ou pignon par l'extérieur, des toitures-terrasses	25*q € par m2 pour l'isolation des murs en façade ou pignon par l'extérieur, des toitures-terrasses
ÉQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE OU DE FOURNITURE D'EAU CHAUDE SANITAIRE FONCTIONNANT AU BOIS OU AUTRES BIOMASSES OU À	1 000 € par logement pour les chaudières fonctionnant au bois ou autres biomasses	-
	350 € par logement pour les équipements de fourniture d'eau chaude sanitaire seule fonctionnant à l'énergie solaire thermique	

NATURE DE LA DÉPENSE (POSE INCLUSE)	MONTANT DE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES PARTIES COMMUNES DES IMMEUBLES COLLECTIFS (« Q » REPRÉSENTE LA QUOTE-PART CORRESPONDANT AU LOGEMENT CONSIDÉRÉ)	
	MÉNAGES AUX REVENUS DITS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
L'ÉNERGIE SOLAIRE THERMIQUE		
POMPES À CHALEUR, AUTRES QUE AIR / AIR	1 000 € par logement pour les pompes à chaleur géothermiques et les pompes à chaleur air / eau	-
	150 € par logement pour les pompes à chaleur dédiées à la production d'eau chaude sanitaire	-
ÉQUIPEMENTS DE RACCORDEMENT À UN RÉSEAU DE CHALEUR ET / OU DE FROID, ET DROITS ET FRAIS DE RACCORDEMENT	150 € par logement	-

NATURE DE LA DÉPENSE (POSE INCLUSE)	MONTANT DE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES PARTIES COMMUNES DES IMMEUBLES COLLECTIFS (« Q » REPRÉSENTE LA QUOTE-PART CORRESPONDANT AU LOGEMENT CONSIDÉRÉ)	
	MÉNAGES AUX REVENUS DITS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
SYSTÈME DE CHARGE POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE	300 €	300 €
ÉQUIPEMENTS OU MATÉRIAUX DE PROTECTION DES PAROIS VITRÉES OU OPAQUES CONTRE LES RAYONNEMENTS SOLAIRES	15*q € par m ²	-
AUDIT ÉNERGÉTIQUE	150 € par logement	-
DÉPOSE DE CUVE À FIOUL	150 € par logement	-
ÉQUIPEMENTS DE VENTILATION MÉCANIQUE CONTRÔLÉE À DOUBLE FLUX	1 000 € par logement	-
BOUQUET DE TRAVAUX POUR UNE MAISON INDIVIDUELLE	-	-